



Résolution 51 (1954)¹

Réponse au rapport d'activité de l'OMS

Assemblée parlementaire

L'Assemblée a pris connaissance avec intérêt du deuxième rapport d'information qui lui a été présenté par le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle a été ainsi en mesure d'apprécier l'oeuvre importante réalisée par cette organisation au cours de l'année 1954 et a pu de nouveau vérifier les avantages d'un tel échange d'informations entre les deux organisations.

L'Assemblée tient à profiter de cette occasion pour remercier l'Organisation Mondiale de la Santé de l'aide efficace que son Bureau régional a apportée aux premiers travaux du Conseil de l'Europe en matière de santé publique.

Cette collaboration permet au Conseil de l'Europe de mettre à la disposition de ses pays membres, désireux d'harmoniser leurs efforts dans le domaine de la santé publique, la vaste expérience acquise par l'Organisation Mondiale de la Santé, et l'Assemblée ne peut que s'en féliciter.

1. (voir [Doc, 277](#) Doc, 277, rapport de la commission des Questions sociales). Cette résolution a été adoptée par l'Assemblée au cours de sa. 15e séance, le 15 septembre 1954

